

TUNISIE LEASING
Société Anonyme au capital de 43.000.000 DT
Siège social : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis
RC: B 134091997 TUNIS

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 5 juin 2014 à 10 h 30 minutes à son siège sis à l'Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2013.
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2014.
- 7) Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2014.
- 8) Fixation des rémunérations des membres du Comité des Risques pour l'exercice 2014.
- 9) Emission d'emprunts obligataires.
- 10) Emission d'emprunts subordonnés.

P/Le Conseil d'Administration

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2014
EXERCICE 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

- 1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- 2- approuve l'octroi de cautions solidaires au profit de Tunisie LLD, au titre de prêts de 2.000 KDT contractés auprès d'Amen Bank et de prêts de 420 KDT contractés auprès d'ATB.
- 3- approuve le renouvellement de la convention de participation aux frais du siège de la société mère PGI Holding signée en août 2011 et dont l'article 4 de ladite convention stipule que le renouvellement se fait annuellement après consentement des deux parties par la signature d'un avenant.
- 4- approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	9 269 058
+Résultat reporté	11 100 679
+Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre	533 600
<hr/>	
=Total	20 903 337
- Réserves légales	150 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	2 203 125
<hr/>	
=Bénéfice disponible	18 550 212
- Dividendes	8 300 000
<hr/>	
= Report à nouveau	10 250 212

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent cinquante (150) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014 un montant de 64 800 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2014 à un montant global de 30 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des risques pour l'exercice 2014 à un montant global de 15 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à